

toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'union, ou sera subseqüemment établi par la législature de la Province, il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale, affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté, relativement à l'éducation."

Echos du recensement de 1891

DÉNOMINATIONS RELIGIEUSES

L'augmentation totale de la population du Canada durant la dernière décade est de 507,869.

Voici quelle est l'augmentation des différentes dénominations religieuses :

Catholiques Romains.....	198,489
Méthodistes.....	104,488
Presbytériens.....	79,034
Eglise d'Angleterre.....	66,692
Luthériens.....	17,629
Baptistes.....	7,224
Autres croyances.....	2,151

DISTRIBUTIONS PAR PROVINCES

Pour Ontario, l'augmentation a été de 190,993. Sous le rapport des dénominations religieuses, cette augmentation est répartie comme suit :

Méthodistes.....	62,439
Catholiques Romains.....	37,461
Presbytériens.....	35,397
Eglise d'Angleterre.....	18,471
Luthériens.....	7,128
Autres croyances.....	30,097

Dans la province de Québec, l'augmentation de la population a été de 129,508.

Quand aux dénominations religieuses, cette augmentation est répartie comme suit :

Catholiques Romains.....	121,251
Eglise d'Angleterre.....	6,118
Presbytériens.....	2,314
Méthodistes.....	517
Luthériens.....	381

L'augmentation est de 130,581 pour cinq dénominations religieuses.

Les autres dénominations, prises ensemble montrent une diminution de 1,073 telles que comparées avec 1881.

Pour la Nouvelle-Ecosse l'augmentation de de la population a été de 9,824.

Quant aux dénominations religieuses, cette augmentation est répartie comme suit :

Catholiques Romains.....	4,965
Eglise d'Angleterre.....	4,056
Méthodistes.....	3,384

Augmentation pour ces trois dénominations : 12,405.

Les autres, prises ensemble, ont diminué de 2,581. La diminution la plus marquante est celle des Presbytériens qui, pour la dernière décade, est de 3,536.

Préceptes de l'hygiène scolaire

PAR LE DOCTEUR J. I. DESROCHES

(Suite)

DISPOSITIONS DE L'HABITATION SCOLAIRE

Il est de la plus haute importance de bien proportionner l'étendue de l'habitation scolaire à l'effectif de la population qu'elle doit loger ; de l'espace d'au moins cinquante pieds des constructions voisines ; de lui accorder au plus deux étages surmontés de greniers ; de l'élever sur une cave en maçonnerie bien cimentée ayant quelques pieds au-dessus du niveau du sol ; d'installer les salles de classes, d'études, de jeux et d'exercices, au premier étage ; les dortoirs, l'infirmerie, les salles de bains et les bains de pieds, au second étage ; de disposer les escaliers conduisant aux étages de façon à recevoir la lumière venant du dehors. Ces escaliers seront larges, droits, et non en forme de vis ou d'escargot. Les volées de 13 à 16 marches seront séparées par un palier de